

# REGLEMENT INTERIEUR ASSOCIATION L'ANTRE DES JEUX

Le présent règlement a été soumis à l'approbation des membres de l'association présents à l'Assemblée Générale Ordinaire et voté à l'unanimité.

• Ce règlement s'impose à tous les membres de l'association. L'association se réserve le droit de résilier l'adhésion en cas de manquements au règlement et à l'autorité.

#### Adhérents mineurs :

- Les parents demeurent responsables de leur enfant.
- Lorsque le mineur est inscrit sans la présence ni l'adhésion de l'un de ses responsables légaux, il sera sous l'autorité du responsable de l'ouverture de la salle ou d'un membre du bureau.
- L'assurance responsabilité de l'association (SMACL assuré n° 229730/G, contrat N° 6010-0001) couvre les membres uniquement dans l'enceinte des locaux utilisés par l'association. Les déplacements en dehors de ces lieux sont sous la responsabilité des parents ou représentants légaux.
- Un mineur seul ne peut pas participer à une animation extérieure.
- L'association n'a pas pour vocation d'être une halte-garderie ou un centre de loisirs.

## Règles de vie commune :

#### Il est interdit:

- De fumer à l'intérieur des locaux associatifs
- D'introduire des produits illicites
- D'utiliser le matériel de l'association sans respecter ce dernier, de provoquer des nuisances sonores. (Ne seront pas tolérés : la dégradation volontaire du matériel et des jeux détenus par l'association).
- D'avoir un comportement insultant ou injurieux, ou un comportement appelant à la haine raciale et à la discrimination et les attitudes et comportements sectaires.
- De manger ou boire sur les tables pendant les phases de jeu.

Cette liste est non exhaustive et le bureau de l'association se réserve le droit de modifier cette dernière à tout moment.

## Respect du matériel et des locaux :

#### Soin des jeux :

L'association possède une ludothèque bien fournie et fait toujours l'acquisition de nouveaux jeux. Pour préserver le plaisir de jouer avec ceux-ci, ils doivent durer dans le temps, aussi, ils doivent être manipulés avec soin.

Il est demandé aux joueurs de bien vouloir se laver les mains si nécessaire et de vérifier (et nettoyer si besoin) le plan de table avant d'y poser un jeu.

## Rangement des jeux:

Tout jeu utilisé doit être remis à sa place après vérification du contenu de ses éléments, soigneusement disposé dans la boite, prêt à un nouvel usage.

## Entretien des locaux :

Tout adhérent doit participer au rangement et à l'entretien des locaux avant de quitter les lieux, même s'il quitte les lieux avant la fermeture.

Pour toute utilisation de la vaisselle, il vous est demandé de la laver, l'essuyer et la ranger.

## Emprunts de jeu de notre ludothèque :

Nous avons le privilège et le plaisir de pouvoir emprunter de temps à autre un jeu (ou quelques-uns de manière exceptionnelle), mais n'oublions pas de :

- > le notifier sur le registre,
- > le ramener la semaine suivante (afin de ne pas priver les autres membres de celui-ci. Les prêts dépassant cette durée devront être exceptionnels et déclarés),
- > d'en prendre grand soin,
- > de contrôler le contenu avant de le rendre,
- > de signaler tout « dysfonctionnement »
- > de nous engager à remplacer les éventuels éléments manquants ou abîmés.

### Registre de présence :

Pensez à le remplir (pour mémoire et évaluation statistique)

Les Responsables de salle (détenteurs de la clé) faisant ponctuellement l'ouverture et fermeture de la salle lors des après-midis ou soirées ludiques, doivent s'assurer de la bonne marche et du respect de ce règlement.